

LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Etaient présents : MM BAUDRY- GOURON- BRIAND- BASILE- PION- ALLIET- MENIER -JACQUELIN- VILLEMAINE- LASSIER - FOUSSARD- MMES BRUNET BREYAUULT- LOUP- COMBREAU

Etait absent : Mr HOURDOU

Etait absent ayant donné pouvoir : /

Est désigné secrétaire de séance : Mme BRUNET BREYAUULT

CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE **PLAN DE FINANCEMENT- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Considérant que la garderie est vétuste, trop petite, énergivore et non adaptée pour les handicapés, Mr le maire a demandé un estimatif à Dominique GERAULT, architecte, pour la création d'une garderie en prolongement de la classe, côté nord ouest de la cour de l'école.

Le coût estimatif s'élève à 135 000€ HT plus 20 000€ Ht d'honoraires, soit 155 000€ HT pour une construction de 110 m², surface utile créée 93 m².

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de créer une garderie périscolaire dans le prolongement de la classe existante et décide de demander des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (DETR et Contrat Ruralité), auprès de la Région (Contrat de Pays) du Département (FDSR) et auprès de Mme le Sénateur d'Indre-et-Loire au titre de la Réserve Parlementaire.

- Il arrête le plan de financement suivant :

Etat (DETR):	30%	46 500 €
Région (Contrat de Pays) :	20%	31 000 €
Réserve parlementaire :	10%	15 500 €
Etat (Contrat ruralité) :	15%	23 250 €
Département (FDSR) :	5%	7 750 €
Autofinancement :	20%	31 000 €

Mr le maire est chargé de transmettre la Fiche Action à la CCCVL dès que possible.

Les dossiers de demandes de subventions devront être déposés avant le 31/12/2016 pour le FDSR et avant le 20/02/2017 pour la DETR

PLAN DE REPRISE DE CONCESSIONS- CHOIX DE L'ENTREPRISE

La procédure de reprise des concessions étant terminée, Mr le Maire présente 2 devis pour la reprise des emplacements.

Devis ELABOR : 23 491.44€ TTC

Devis LEYLAVERGNE : 17 246.00 € TTC.

Après vote à bulletin secret, 14 voix favorables, le conseil municipal approuve le devis des Ets LEYLAVERGNE et décide de lui confier les travaux de reprise des emplacements.

Les travaux de cette première phase de reprise des emplacements seront exécutés sur 2 ans (50% en 2017 et 50% en 2018).

SIEIL- Modifications statutaires – adhésion d'un nouveau membre

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité Syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n°2016-68 en date du 18/10/2016, l'adhésion des Communautés de communes de Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage Public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit se prononcer sur l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage Public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,

- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n°2016-68 du 18 octobre 2016,

- **Approuve** l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage Public » du SIEIL.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE

MODIFICATION DES STATUTS

Mr le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a du mettre les statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en conformité avec la loi NOTRe qui a modifié le contenu de certaines compétences ;

Les principales modifications concernent : le développement économique désormais entièrement transféré à la Communauté de Communes, et la promotion du tourisme ;

L'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage (déjà compétence de la Communauté de Communes) devient une compétence obligatoire ;

La création et la gestion de Maison de Services Au Public deviennent une compétence optionnelle.

Il est proposé que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire devienne compétente pour les interventions musicales en milieu scolaire.

Le conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, par délibération n°2016/241 du 3 novembre 2016.

Mr le maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **adopte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire joints à la présente délibération.

VŒUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 7 janvier 2017 à 17h30 à la salle des fêtes.

MM PION et MENIER fourniront 30 L de Chinon Rosé et 30L de Chinon Rouge.

Mr le Maire se charge du pétillant (60 bouteilles)

Des petits fours salés seront commandés chez le boulanger ainsi que 200 parts de frangipane.

Le rendez-vous est fixé à 11h à la salle des fêtes pour l'installation.

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE

Mr le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mr ATTUIL et Mme IDIART, nouveaux propriétaires du manoir des Berthaisières, souhaitant acheter la parcelle cadastrée section F n°8, d'une grandeur de 3ha 82a 60ca, dans le prolongement de leur propriété.

Après vote à bulletin secret, 13 favorables- 1 blanc, le conseil municipal est favorable à la vente. Une publication sera faite début 2017, passé quelques mois un prix sera fixé puis les acheteurs potentiels devront déposer leurs offres à une date déterminée par le conseil municipal. Le conseil municipal décidera par la suite de vendre ladite parcelle au plus offrant.

DEVIS VEOLIA

Mr le maire présente le devis de Véolia pour la remise en état des poteaux incendie 10 (Coteaux de Sonnay) et 17 (Briançon), qui s'élève à 964.74€ HT, soit 1 153.83€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le devis de Véolia et décide de confier la remise en état des 2 poteaux d'incendie à Véolia.

BIENS PRÉSUMÉS VACANTS ET SANS MAÎTRE ET SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UN TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Mr le Maire rappelle que par arrêté en date du 23 mai 2016, Mr le Préfet d'Indre-et-Loire, a dressé une liste des immeubles vacants et sans maître dans les communes d'Indre-et-Loire.

8 parcelles y figurent pour la commune de CRAVANT-LES-COTEAUX (AE73-B129-B523-C443-C469-C653-E705 et E718).

Considérant que cet arrêté a été affiché pendant 6 mois à partir du 30 mai 2016, que lesdites parcelles sont inexploitées, qu'aucun tiers n'acquitte les taxes foncières, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'incorporer les parcelles cadastrées AE 73- B 129- B 523- C 443- C 469- C 653- E 705 et E 718 dans le bien communal. Cette incorporation sera constatée par arrêté du maire.

DEVIS FER FORGÉ JÉRÔME

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir un support inox pour le lave vaisselle à la salle des fêtes.

Il présente le devis de Fer Forgé Jérôme pour la réalisation et la pose d'un support inox qui s'élève à 452.02€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis de Fer Forgé Jérôme de 452.02€ TTC et décide de lui commander les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Numérotation Briançon** : Mr le maire propose de nommer la rue qui descend vers la Vienne « rue de La Gabelle ». La commission va étudier cette éventualité dans le cadre de la numérotation en cours avec La Poste. Mr Basile précise qu'il sollicitera l'avis des riverains.
- 2) **St Vincent** : le 22 décembre à 14h, la commission de sécurité vient prendre connaissance des mesures de sécurité qui seront prises pour la St Vincent du 28 janvier prochain. Mr le maire y assistera.
- 3) **Terrains FOUSSARD à La Croix de Bois** : Mr le maire informe le conseil municipal qu'il sera reçu demain 13 décembre avec la société ERICLOR, aux bâtiments de France à Tours, pour étudier la construction de 4 maisons sur les 4 terrains de Mr FOUSSARD.
- 4) **Dégradation des chemins** : le maire informe le conseil qu'en janvier prochain, Mr Patrice de Foucaud rencontrera la commission des chemins pour étudier les travaux de remise en état suite aux dégradations causées par les camions qui ont transporté ses grumes lors de l'exploitation forestière.
- 5) **Terrain des Vaux Gelés** : Mr le maire informe le conseil qu'il a adressé un courrier à Mr André PIBALEAU lui demandant d'évacuer les ferrailles sur le terrain qu'il occupait aux Vaux Gelés. Mr PIBALEAU lui a répondu l'informant que le terrain appartenait à Mr ROMILLY. Selon certains conseillers, les ferrailles dont un vieux camion, seraient à Mr Nicolas PIELLA. Mr le maire va donc adresser un courrier à Mr ROMILLY.
- 6) **Cérémonie du 5 décembre** : Mr le maire fait un résumé de la cérémonie très protocolaire du 5 décembre qui a eu lieu cette année à Cravant-les-Coteaux.
- 7) **Chambre des métiers** : le conseil municipal refuse de verser une subvention à La Chambre des Métiers d'Indre-et-Loire
- 8) **Salle associative** : Mr le maire informe le conseil que la société RICATEAU réparera le rideau entre Noël et le 1^{er} janvier 2017.
- 9) **Haie Patrick Lambert** : Compte-tenu que la haie de Mr Lambert masque la visibilité, Mr PION est allé l'en informer. Mr Lambert doit aviser....

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 6 février 2017 à 19h00